

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Dans un ensemble immobilier en copropriété sis sur la Commune de LA SEYNE S/MER (Var) 20, rue d'Alsace, cadastrée Section AM N° 1623 pour 1 are 17 centiares, les lots de copropriété N° 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7

MISE A PRIX

CENT CINQUANTE MILLE EUROS150 000,00 EUROS

Visite assurée sur place par la SCP DENJEAN-PIERRET-VERNANGE - Huissiers de Justice Associés à TOULON – le Lundi 7 Janvier 2019 de 15 Heures 30 à 17 Heures 30.

L'Adjudication aura lieu le **JEUDI DIX JANVIER DEUX MILLE DIX NEUF à QUINZE HEURES**, à l'Audience du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TOULON (Var) au Palais de Justice de ladite Ville, Place Gabriel Péri.

CREANCIER POURSUIVANT

LA LANDESBANK SAAR, Etablissement bancaire et hypothécaire public de droit allemand, ayant son siège URSULINENSTRASSE 2 à D-66111 SAARBRUCKEN (Allemagne) inscrite au Registre du Commerce de SAARBRUCKEN sous le N° HRA 8589, agissant par ses représentants légaux demeurant et domiciliés de droit audit siège

Ayant pour Avocat constitué Maître Frédéric PEYSSON – Associé de Maître Laurent CHOUETTE & Maître Sophie CAÏS & Maître Elisabeth RECOTILLET - au Cabinet desquels il a élu domicile à 83000 - TOULON – Résidence « LE KALLISTE » 267, Boulevard Charles Barnier

DESIGNATION DES BIENS SAISIS :

Il s'agit d'un immeuble de ville, sis 20 rue d'Alsace cadastré section AM n° 1623.
L'immeuble est placé sous le régime de la copropriété et composé de 7 lots.

Le Lot 1 forme une remise au rez-de-chaussée de l'immeuble côté Nord,
Le Lot 2 forme une cour sise au rez-de-chaussée de l'immeuble côté Sud,
Le Lot 3 forme un appartement de deux pièces au deuxième étage,
Le Lot 4 forme une partie du galetas sis au 3^{ème} étage en façade sur la rue comprenant une pièce avec comble et water-closet,
Le lot 5 forme une cuisine au rez-de-chaussée,
Le Lot 6 forme deux pièces au 1^{er} étage,
Le Lot 7 forme deux pièces au 3^{ème} étage

Le propriétaire qui a racheté tous les lots de copropriété et a procédé à des travaux et a créé quatre Appartements :

Un appartement d'une superficie de 51,54 m² au deuxième étage,
Un appartement d'une superficie de 53,15 m² au troisième étage,
Un appartement d'une superficie de 49,85 m² au premier étage,
Un appartement d'une superficie de 56,17 m² au Rez-de-chaussée

MODE D'OCCUPATION

Le bien est déclaré être occupé par :
Rez-de-chaussée : Madame CINQUEUX Cécile et Monsieur GOETZ Steve
Premier étage : Madame MOUNIER Josiane
Deuxième étage : Madame FONT Christiane
Troisième étage : Monsieur TATIN Emmanuel.

L'huissier n'a pu obtenir copie des baux liant les locataires au bailleur saisi.

CHARGES ET TAXES

La taxe foncière déclarée est inconnue

ENVIRONNEMENT

Le bien est situé sur la ville de LA SEYNE SUR MER, intégrée à TPM et bénéficie à ce titre des infrastructures et transports.
La proximité des autoroutes permet un accès aisé aux différentes métropoles régionales.

CONDITIONS POUR ENCHERIR

En cas de 1^{ère} adjudication, tout enchérisseur devra remettre préalablement à son avocat inscrit au Barreau de TOULON un chèque de banque à l'ordre de la CARPA, ou une caution bancaire irrévocable du dixième de la mise à prix, et au minimum 3.000 €.

ENCHERES & MISE A PRIX

Les biens & droits immobiliers sus désignés seront exposés et mis en vente aux enchères publiques à l'Audience du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE de TOULON (Var) au PALAIS DE JUSTICE de ladite Ville - Place Gabriel Péri, le : **JEUDI DIX JANVIER DEUX MILLE DIX NEUF à QUINZE HEURES**, sur la mise à prix de **CENT CINQUANTE MILLE EUROS**

Ci**150 000,00 €**
Outre les charges et conditions du Cahier des Conditions de Vente.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Frédéric PEYSSON - Avocat - et aux Avocats exerçant près le TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TOULON (Var) qui ont, seuls, qualité pour enchérir et, pour prendre connaissance du Cahier des Conditions de Vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TOULON où il a été déposé le 18 Novembre 2016 et a été enregistré sous le n° 16/00211 (*Greffe ouvert de 9 H à 11 H*).

A TOULON, le 23 Novembre 2018

Signé : Maître Frédéric PEYSSON, Avocat.